

FAISAN

LE FAISAN COMMUN (*Phasianus colchicus*)

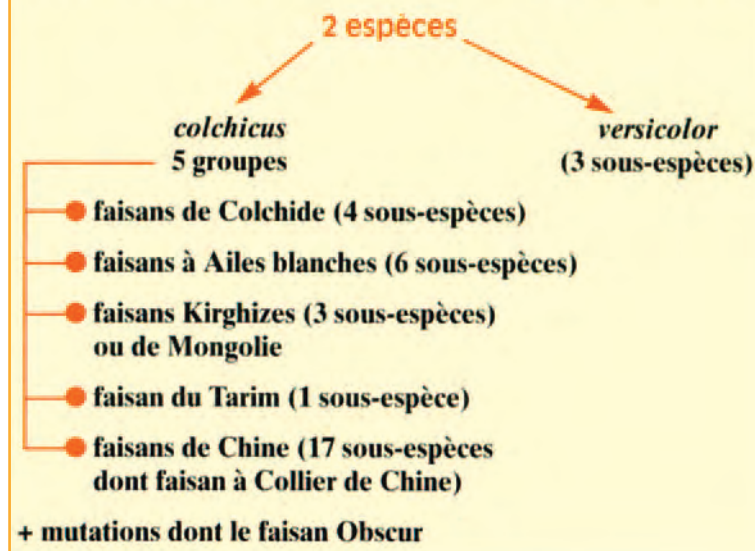
Connaissance du faisan ... de son origine à nos jours

Introduit comme animal d'ornement, le Faisan commun (*Phasianus colchicus*) est ensuite devenu l'un des gibiers les plus populaires, notamment en France. Les faisans sont originaires d'Asie.

Le genre *Phasianus* (le plus représenté) est appelé faisan commun ou faisan de chasse. Il se compose de deux espèces et, selon les spécialistes, de plus de 30 sous-espèces.



Le genre *Phasianus* : les faisans ordinaires



Sur le continent Eurasien le faisan de Colchide fut importé en France par les romains.

De plus, des écrits relatent sa présence comme oiseau de volière en France et en Angleterre au moyen-âge, dès avant le X^e siècle.

En France, les faisanderies royales ont fonctionné jusqu'à la Révolution afin de fournir un oiseau prestigieux pour l'ornement, la consommation et surtout la chasse au vol. C'est sous Napoléon 1^{er} (milieu du XIX^e siècle) que fut développé l'élevage pour la chasse du faisan en battue (les fameux tirés de RAMBOUILLET). Sous l'ère industrielle, la nouvelle bourgeoisie reprit ce signe de richesse à son compte (battues aux faisans en Sologne).

Le faisan devint un oiseau de la chasse populaire dans les années 1970 avec la disparition majeure et régulière des populations de lapin de garenne décimées par le virus de la myxomatose. La

demande croissante des chasseurs pour ce gibier de carnier engagea, en France, un développement croissant de la production de gibier de chasse par les faisans d'élevage (12 millions de faisans de chasse produits en 2000). De nos jours, la motivation des gestionnaires de territoire pour ce magnifique oiseau et le travail des éleveurs pour produire un gibier sélectionné pour ses capacités d'adaptation laisse penser à une meilleure considération pour cette espèce.

La situation drômoise du faisan

Les populations de faisan en Drôme n'ont jamais réellement été très suivies car beaucoup de détenteurs de droit de chasse mettent en place des faisans adultes en fin d'hiver pour la reproduction ou, plus souvent, des faisans peu avant, et pendant la saison de chasse.

Selon une enquête nationale de l'Office National de la Chasse de 1998, sur la centaine de populations naturelles recensées en France, seules deux seraient présentes dans notre département. Ceci témoigne peut-être de conditions favorables à la présence naturelle de cette espèce dans certaines régions. Cette saison 2005/2006, deux A.C.C.A. se sont engagées, une dans le nord Drôme et l'autre dans le centre Drôme, dans la mise en place d'une volière à ciel ouvert pour repeupler leur territoire en faisans.

Cette opération est soutenue par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme à travers une convention et prend la forme d'une subvention ainsi que d'une mise à disposition de ses compétences techniques en la matière.

... sa biologie et son comportement

Dans son aire d'origine, et sur les territoires de l'Europe de l'Ouest, le faisan est présent dans à peu près tous les types de milieux ce qui reflète, chez cette espèce, une capacité d'adaptation et une plasticité biologique remarquable.

Le faisan appartient à la famille des gallinacés, famille caractérisée par un dimorphisme sexuel (différence d'aspect entre mâles et femelles) très marqué.

Le coq est très coloré de vert et rouge pour la tête et le corps avec, parfois, un collier blanc chez l'adulte. Il possède des plumes caudales (plumes de la queue appelées rectrices) pouvant mesurer de 40 à 50 centimètres de long. La distinction entre toutes les espèces et sous-espèces se réalise essentiellement par ces caractères de plumage. Un faisan mâle adulte pèse de 1 100 à 1 500 grammes.

La femelle a, chez la plupart des sous-espèces, un plumage dans les bruns clairs couleur terre ce qui lui confère un mimétisme presque parfait dans tous les types de milieux. Elle pèse, adulte, de 900 à 1 300 grammes.

Le faisan est polygame avec un rapport des sexes au printemps de 1 coq pour 3 à 4 poules.

La maturité sexuelle est atteinte à la fin de l'hiver suivant la naissance.

Chez le faisan le cycle annuel de reproduction et d'élevage des jeunes dépend de la lumière. La phase photoréceptrice (jours croissants) correspond au développement des caractères sexuels primaires (maturation des organes sexuels) et secondaires tels que le développement des caroncules, un plumage coloré et un comportement territorial envers les rivaux.

La phase photo-réfractaire (jours décroissants) engage la femelle dans un comportement de couvaie puis d'élevage de ses jeunes en compagnies jusqu'à leur émancipation et dispersion en fin d'été.

La ponte, dans un nid sommaire gratté à même le sol, commence fin mars et peut se terminer en juillet avec un pic naturel vers le mois de mai.

La faisane couve, pendant environ 24 jours, de 9 à 12 œufs de couleur brun-olive et de 30 grammes environ.

Le régime alimentaire du faisan (bien que variant en fonction des saisons) est majoritairement composé, chez l'adulte, de graines et végétaux alors que chez le jeune il compte plus de 80 % de protéines animales (insectes adultes et larves) au cours de son premier mois de vie.

En 4-5 mois le faisan atteint la morphologie de l'adulte.



Faisandeau mâle de
7-8 semaines



Mâle adulte



Faisandeau femelle de
7-8 semaines



Femelle adulte

Utilisation de la volière à ciel ouvert pour favoriser l'acclimatation des faisans

Pourquoi installer une volière à ciel ouvert ?

Dans les aménagements de territoires, la mise en œuvre d'une volière à ciel ouvert (aussi connue sous le nom de volière "anglaise") est une solution pour arriver à implanter une population naturelle ou pour renforcer une population d'oiseaux nés sur le territoire.

Toutes les entreprises sérieuses de lâchers de faisans directement dans la nature sans mesures d'accompagnements massives ont conduit les gestionnaires à des constats d'échec systématiques. La cause principale en est la difficulté des oiseaux à s'adapter à leur nouveau milieu, qu'il s'agisse de faisans repris dans la nature ou d'oiseaux issus d'élevages. La plupart des faisans disparaissent en quelques mois après le lâcher.

Le dispositif de la volière à ciel ouvert peut permettre :

- de mener une opération de réintroduction ou de renforcement de population de faisan existante ;
- de chasser des faisans adaptés au territoire pour pratiquer une chasse sportive ;
- de gérer une population d'oiseaux issus d'une reproduction naturelle.

La décision d'une telle opération ne se prend qu'après s'être assuré d'une forte motivation des chasseurs engagés dans ce programme car l'investissement humain et financier est conséquent.

De plus, ce dispositif se met en place pour une utilisation à long terme.

Le site d'implantation et la fiche technique

La volière à ciel ouvert doit être installée, après un diagnostic général du territoire, sur une zone favorable au faisan, voire déjà fréquentée par les oiseaux autochtones. Le site doit être sain et le plus éloigné possible des zones urbanisées et des voies de circulation. Il doit avoir une position, si possible, centrale dans le territoire et dans un milieu qui doit permettre à l'intérieur de la volière d'une surface souhaitable de 1 hectare de respecter ces trois règles :

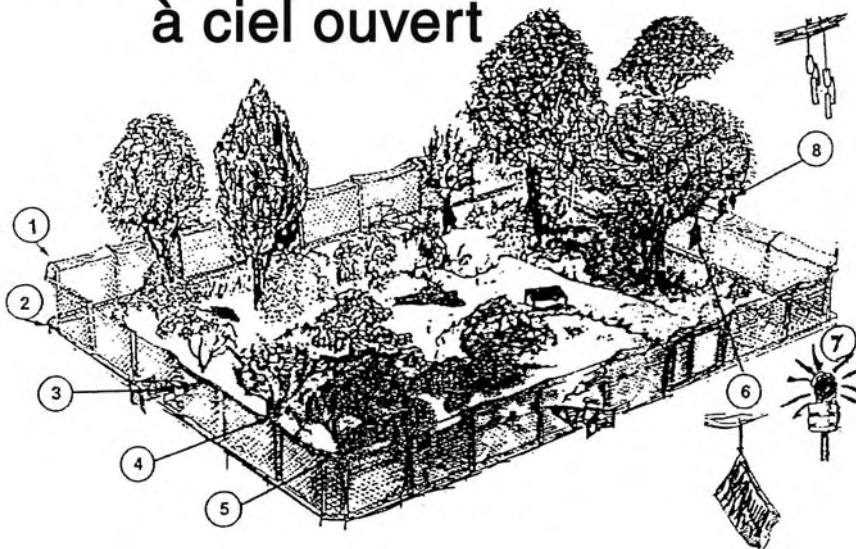
- 1/3 de cultures à gibier et de bandes enherbées ;
- 1/3 de buissons pour la protection et le percher des jeunes faisans ;
- 1/3 d'arbres pour le percher des adultes et l'ombre.

La volière ne doit pas être inférieure à 0,5 hectare pour une surface idéale de 1 hectare soit un carré de 100 m x 100 m. Elle est faite pour durer une dizaine d'années.

La clôture doit s'élever au minimum à 2 mètres au-dessus du sol et être enterrée de 15 centimètres minimum.

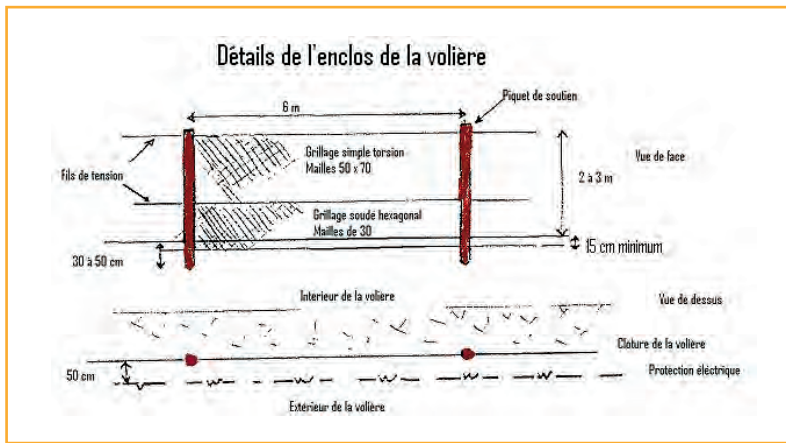
Le bas de la clôture extérieure doit être percé de trappes pour permettre le retour à pied des faisandeaux à l'intérieur de la volière.

Volière d'acclimatation à ciel ouvert

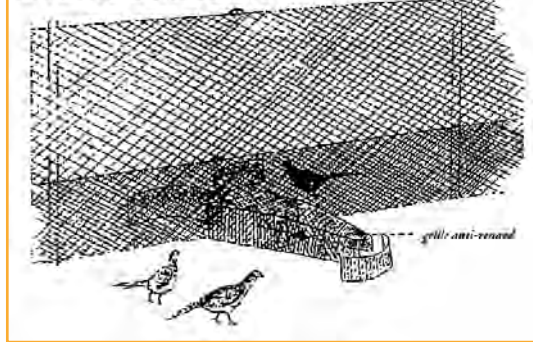


LÉGENDE

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| 1 | Le haut de la clôture inclinée vers l'intérieur évite l'entrée des prédateurs mammifères et perchage des rapaces | Système d'effarouchement |
| 2 | Clôture électrique (à 15 et 30 cm du sol) et à 50 cm du grillage de la volière | 6 Sac plastique |
| 3 | Passage pour que le gibier retourne dans le parc avec un système anti-renard | 7 Lampe à flash |
| 4 | Système anti perchage pour rapaces | 8 Plaques brillantes |
| 5 | Angle de volière arrondi pour prévenir les tassements d'oiseaux | |



SYSTÈME pour permettre aux jeunes faisans jusqu'à l'âge de 12 semaines de revenir dans la volière à ciel ouvert.



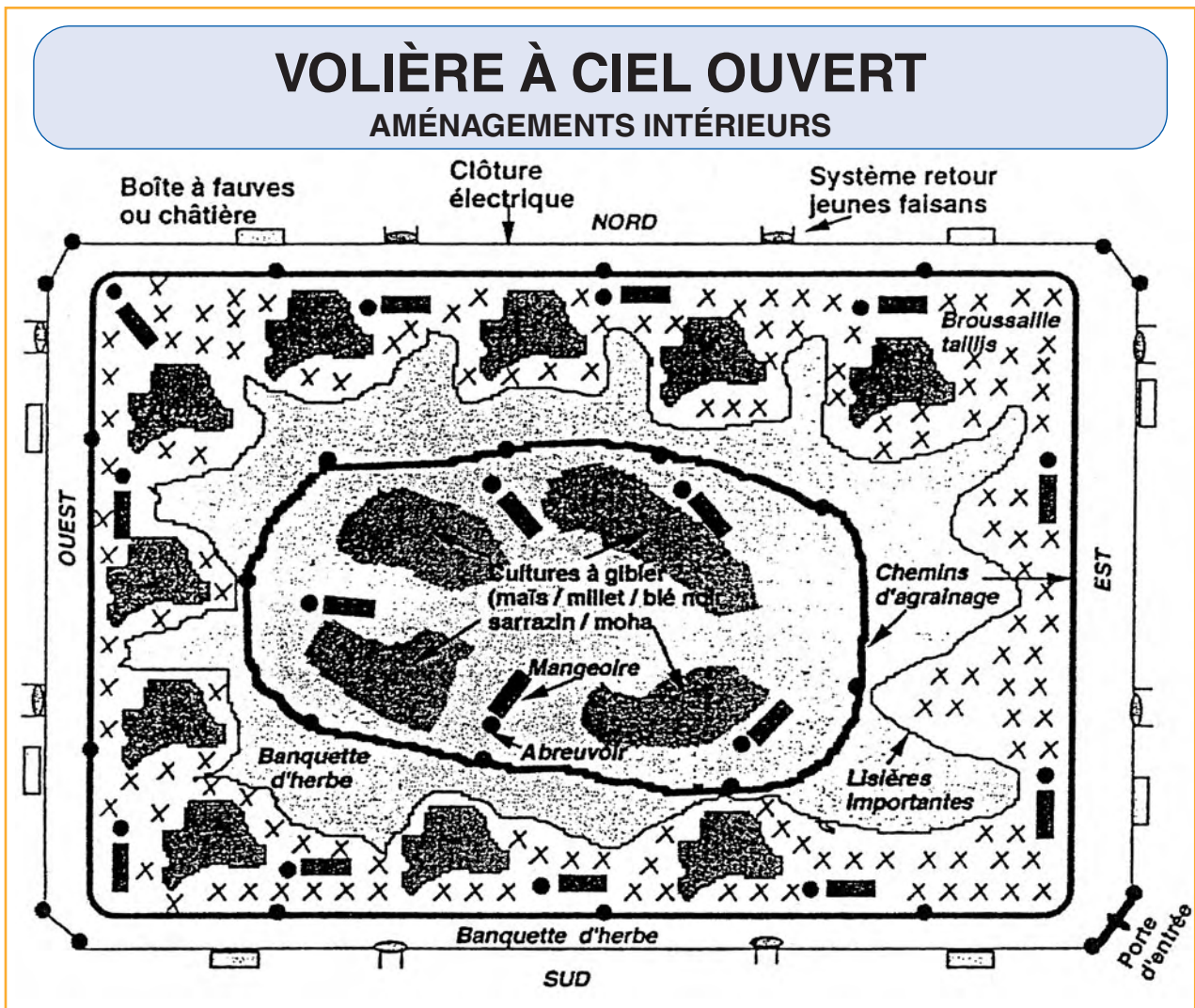
Les aménagements intérieurs

Les aménagements intérieurs doivent, dans l'absolu, permettre de satisfaire l'ensemble des besoins de l'espèce faisane :

- protection contre les intempéries et les prédateurs ;
- alimentation permanente ;
- accomplissement du cycle biologique du faisane.

A partir de la volière les faisans doivent apprendre à connaître le territoire et ses dangers pour, progressivement, s'ensauvager.

La familiarité des oiseaux par rapport à leurs anciennes conditions d'élevage fait que les faisans doivent retrouver dans la volière à ciel ouvert :



- des abreuvoirs et mangeoires (1 pour 50 faisans) en forme et couleur identiques à ceux en élevage
- la même végétation cultivée en volière d'élevage
- la même alimentation qu'en élevage (aliments + céréales), avec les mêmes règles de transition alimentaire pour ne pas stresser les oiseaux

Le lâcher des faisans

Il est admis par les spécialistes que, pour une volière de 1 hectare de surface, il faut lâcher au maximum 400 faisandeaux âgés de 6 à 8 semaines (autant de mâles que de femelles).

Pour réussir l'adaptation il est nécessaire de couper 4 à 5 rémiges primaires d'une seule aile pour empêcher le faisan de sortir de la volière pendant les 5 à 6 semaines suivantes (le temps que de nouvelles plumes repoussent).

Pendant cette période les faisans sont vulnérables aux rapaces et les aménagements de la volière doivent permettre aux faisandeaux de fuir et se cacher.

Pour permettre des suivis des populations il est indispensable de baguer les oiseaux (année, numéro).

La gestion ultérieure

Dès la fin août les oiseaux vont commencer à sortir massivement de l'enceinte en volant.

Le maintien des oiseaux sur zone se fera par la mise en place d'une stratégie d'agrainage à l'extérieur et l'intérieur de la volière.

Les oiseaux seront nourris plusieurs fois par jour le matin, vers midi, en milieu de l'après-midi et à la fin de la journée avec des petites quantités pour les occuper et les manœuvrer le cas échéant. L'agrainage à la main sur un circuit réalisé à cet effet se fera à l'extérieur de la volière en fin de matinée et à l'intérieur aux autres moments.

Cette technique, complémentaire de l'agrainage à poste fixe, permet, au fil du temps, de contrôler les fuites parfois rapides et importantes des oiseaux vers des zones trop risquées pour les faisandeaux.

Pour, par la suite, gérer les populations implantées, il est indispensable de répartir des aménagements fixes (type agrainoir et tôle abri) mais aussi des cultures spécifiques.

Les prélèvements à la chasse doivent se réaliser à l'extérieur d'un périmètre mis en réserve sur au moins 400 mètres de rayon autour de la volière à ciel ouvert.

Le quota d'oiseaux à prélever se détermine après estimation de la reproduction laquelle s'effectue, en particulier, par des comptages au chant au printemps et par le suivi de la réussite des couvées en été.